

BTS Services Informatiques aux Organisations en 2 ans

Option : Solutions d'Infrastructure, Systèmes et Réseaux (SISR)

Type de contrat

Contrat d'apprentissage

Durée de la formation

24 mois
1350 heures

Formation délivrée par



► Objectifs

Le titulaire du BTS SIO est capable d'appréhender les besoins des entreprises pour construire et proposer une solution technique appropriée, puis en assurer le maintien en condition opérationnelle et le support.

Le titulaire de l'option A participera au déploiement et à la mise en production d'une infrastructure complexe comprenant : tous les éléments du système d'information, postes fixes et mobiles, éléments de switching, sécurité...

► Accès au diplôme

Etre titulaire d'un Baccalauréat et passionné d'informatique

Admission : sur dossier et entretien

Dépôt de candidature : à partir de mi-janvier

Tous les candidats doivent obligatoirement déposer leur candidature sur le site <https://www.parcoursup.fr>

► Rythme d'alternance

2 jours en formation / 3 jours en entreprise

Rentrée : septembre

► Contacts

Responsable pédagogique : Stéphanie SELLERIN - stephanie@iscio.com Tél. : 01 69 86 90 41

Contact administratif : Julie PAGES – julie@iscio.com – Tél. : 01 69 86 90 41

Contact CFA EVE : VOLIA Audrey - a.voliam@cfa-eve.fr - Tél : 01 60 79 54 07 /

Programme de la formation

U11 - Culture Générale et Expression

100h

Pour être apte à une communication orale et écrite, efficace dans la vie courante et professionnelle.

U12 - Expression et Communication en Langue Anglaise

100h

Développer des activités langagières de compréhension et de production à l'écrit, mais également des compétences orales dans une langue de communication générale, tout en satisfaisant les besoins spécifiques à l'utilisation de la langue anglaise dans l'exercice du métier

U2 - Mathématiques pour l'Informatique & Algorithmique Appliquée

200h

- Arithmétique
- Calcul matriciel
- Algèbre de Boole
- Théorie des ensembles
- Graphe et ordonnancement
- Algorithmique appliquée
- Généralités (finitude, modularité, constante, variable, fonction, procédure...)
- Typage des données
- Instructions élémentaires et opérateurs
- Structure de contrôle et d'exécution

U3 - Culture Economique, Juridique et Managériale pour l'Informatique

160h

- Thème 1 : L'intégration de l'entreprise dans son environnement
- Thème 2 : Régulation de l'activité économique
- Thème 3 : L'organisation de l'activité de l'entreprise
- Thème 4 : L'impact du numérique sur la vie de l'entreprise
- Thème 5 : Les mutations du travail
- Thème 6 : Les choix stratégiques de l'entreprise

U4 - Support et Mise à Disposition de Services Informatiques

270

- Gérer le patrimoine informatique (sauvegarde, mise à jour, ...)
- Répondre aux incidents et aux demandes d'assistance et d'évolution
- Développer la présence en ligne de l'organisation (site web, référencement)
- Mettre à disposition un service informatique (déploiement, intégration, accompagnement)
- Travailler en mode projet

U5 - Enseignement de Spécialité

260h

Administration des systèmes et des réseaux :

- Concevoir une solution d'infrastructure réseau
- Installer, tester et déployer une solution d'infrastructure
- Exploiter, dépanner et superviser une solution d'infrastructure

U6 - Cyber Sécurité des Services Informatiques

260

- Protection des données à caractère personnel
- Préservation de l'identité numérique de l'organisation
- Sécuriser les équipements et les usages
- Garantir la disponibilité, l'intégrité et la confidentialité des données

Assurer la cyber sécurité d'une infrastructure réseau, d'un système, d'un service

- Prévenir les attaques
- Détecter les actions malveillantes
- Analyser les incidents de sécurité et mettre en oeuvre des contre-mesures

Public concerné (Contrat d'apprentissage)

Pour le contrat d'apprentissage

- Avoir moins de 30 ans à la date de début du contrat,
- et être de nationalité française, ressortissant de l'UE, ou étranger en situation régulière de séjour et de travail.

▶ Qui peut accueillir un jeune en contrat d'apprentissage ?

- **Toute personne physique ou morale de droit privé, assujettie ou non à la taxe d'apprentissage** : les entreprises, les sociétés civiles, les groupements d'intérêt économique, les associations...
- **Toute personne morale de droit public dont le personnel ne relève pas du droit privé** : l'État, les collectivités territoriales, les établissements publics...

Marche à suivre

1. Candidater via le site du CFA, www.cfa-eve.fr ou directement auprès des écoles/ universités partenaires concernées.
 2. Rechercher activement une structure d'accueil et répondre aux offres de nos partenaires.
 3. L'inscription n'est définitive qu'à la signature du contrat d'apprentissage.
-